



Attestation 2024-2025
« Informations Portail Famille »

Cette attestation ne s'applique que pour les enfants déjà enregistrés sur le Portail Famille de la ville.
Les responsables légaux peuvent ainsi remplir qu'une seule attestation pour l'ensemble des enfants à charge et remplace donc les dossiers d'inscriptions individuels.

Pour les nouveaux enfants et non enregistrés sur le Portail famille (ex : première section maternelle)

Le dossier d'inscription individuel et complet est obligatoire.

Je soussigné(e).....

Responsable légal de mon ou mes enfant(s) :

Enfant 1 :, né(e) le : / _ _ / _ _ / _ _ _ _ /

Enfant 2 :, né(e) le : / _ _ / _ _ / _ _ _ _ /

Enfant 3 :, né(e) le : / _ _ / _ _ / _ _ _ _ /

Enfant 4 :, né(e) le : / _ _ / _ _ / _ _ _ _ /

Je déclare l'exactitude des renseignements portés sur le Portail Famille. En cas de modifications, je m'engage à mettre à jour mes renseignements sur le Portail Famille. En cas de nécessité, j'informerai également l'accueil de la mairie, et/ou l'accueil de loisirs, des modifications essentielles (PAI, personnes autorisées à récupérer votre ou vos enfant(s), numéro de téléphone...).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs municipal de Saint-Germain-sur-Morin et m'engage à le respecter.

Fait à :

Signature

le : / _ _ / _ _ / _ _ _ _ /

Cette attestation est à retourner physiquement avant le
22 juin 2024
à l'accueil de la mairie.

Documents à fournir avec cette attestation :

- Photocopie du dernier avis d'imposition des 2 parents
- Photocopie des vaccins à jour de chaque enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

**Nous attirons votre attention sur l'utilité de souscrire
une assurance responsabilité civile individuelle**